



En exercice : 58  
Présents : 49  
Votants : 52

## Séance du 18 novembre 2024

Le Dix-huit Novembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,  
les membres de la Communauté de Communes du Pays de  
Craon,  
légalement convoqués le 12 novembre 2024, se sont réunis  
au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
DALIFARD Alexia, titulaire  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
RADÉ Maurice, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,  
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
/  
GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires  
BRÉHIN Colette, titulaire  
MÉZIÈRES Hervé, suppléant  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, titulaire  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : CHAUVIN Maxime (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), GUILLET Vincent (St Aignan s/Roë)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Jean-Sébastien DOREAU  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ

Secrétaire de Séance : Élu Mme Odile GOHIER, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-11/406 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD**

*Séance du : 18 novembre 2024*

**OBJET 2024-11/406 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD  
EMPLOI – SUBVENTION MISSION LOCALE DE LA MAYENNE**

**M. Daniel GENDRY**, Vice-Président en charge de l'Économie, l'emploi, l'agriculture et le THD, rappelle au Conseil communautaire que la contribution financière versée à la **Mission Locale de la Mayenne** est fixée à **1,10 €** par habitant, se répartissant comme suit :

- **1 €/habitant** en versement direct,
- **0,10 €/habitant** valorisés en contribution indirecte (prise en charge des frais de fonctionnement).

Pour l'année **2024**, cela représente :

- un versement de **28 639 €** en contribution directe, validé par le conseil communautaire du **18/03/2024**,
- une valorisation des frais de fonctionnement à hauteur de **2 863,90 €**.

La Mission Locale n'a pas augmenté sa cotisation depuis plusieurs années. La contribution moyenne des collectivités est de 1,67€/habitant. Sans aller jusqu'à cette moyenne régionale, du fait que, proportionnellement, le nombre de jeunes suivis en Mayenne est plus faible que dans les autres départements, pour l'année **2024**, la **Mission Locale de la Mayenne** demande à la Communauté de communes du Pays de Craon de bien vouloir lui verser **1,10 €/habitant** en contribution directe, soit un montant de **31 502,90 €**. En effet

Considérant l'avis favorable de la commission Économie-Emploi-Agriculture-THD en date du **09/10/2024**,  
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du **07/10/2024**,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (52 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** le passage de la contribution indirecte de **0,10 €/habitant** en contribution directe, ce qui représente pour l'année **2024** un montant supplémentaire de **2 863,90 €**, soit un **montant total de 31 502,90€**.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 26 novembre 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Odile GOHIER*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241118-DELIB202411406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024  
Publication : 29/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

